

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 21 août 2012, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2012-0055 397, 397A, 399 et 399A, rue Saint-Jean-Baptiste, lot 4 205 229 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation actuelle du bâtiment quadrifamilial à une distance de 3.20 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la H-622.

DM2012-0056 futur 60, avenue Pilon, futur lot 13-8 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'implantation d'une nouvelle maison avec une marge de recul minimale de 15,5 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit, dans la zone C-897, une marge avant maximale de 4,5 mètres pour les habitations.

DM2012-0058 futur 100, avenue Pilon, lot 10-2 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée.

Autoriser l'implantation d'une nouvelle maison avec une marge de recul minimale de 15,5 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit, dans la zone C-897, une marge avant maximale de 4,5 mètres pour les habitations.

DM2012-0064 futurs 902 et 904, rue Grande-Île, lots 3 596 032, 3 596 033 et 3 596 025 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation de deux nouveaux bâtiments de huit logements chacun, avec une aire de stationnement située en cour avant, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prohibe, à l'article 15.4 n), les espaces de stationnement en cour avant.

DM2012-0066 225, rue Hébert, lot 4 516 137 du cadastre du Québec.

Autoriser l'agrandissement d'un usage protégé par droits acquis par un ajout de 27 % de superficie, alors que l'article 16.1.3 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit une extension maximale de 15 %.

DM2012-0068 531, rue Gaétan, lot 5 042 181 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'une troisième entrée charretière du côté de la rue Cardinal, alors que le Règlement 150 concernant le zonage limite, à l'article 9.1 d), l'aménagement de deux (2) entrées sur une même rue.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 1^{er} août 2012.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe